

4LJ

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 444 euros

Siège social : 11 Square d'Aquitaine 75019 PARIS

980 008 049 R.C.S. Paris

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Du 1 FEVRIER 2025

Monsieur Fabien Boccheciampe,
Résidant 78 bis rue Villiers de l'Isle d'Adam 75020 Paris,
Président associé unique de la Société 4LJ

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Fabien Boccheciampe associé unique, décide de transférer le siège social du 11 Square d'Aquitaine 75019 Paris au 78 bis rue Villiers de l'Isle d'Adam 75020 Paris à compter du 21 janvier 2025.

L'article numéro 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 78 bis rue Villiers de l'Isle d'Adam 75020 Paris »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fabien Boccheciampe, associé unique.